



Harcelement moral dans sel de chirurgiens-dentistes

Par **kunochi**, le **11/04/2011** à **18:08**

Bonjour,
je souhaite me defendre contre mon ex-associé (chirurgien-dentiste dans SELARL) qui ne me verse pas mes retrocessions d'honoraires et ne veut pas me liberer d'un preavis de 6 mois pour quitter la SEL alors qu'il a annulé tout mes rendez-vous.
Puis-je reclamer mon salaire minimum de gerance pendant ces 6 mois,
puis-je porter plainte pour harcelement moral?

Merci de votre réponse